

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 113859

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la place donnée à la voie technologique au lycée. Les enseignants de cette filière craignent en effet que la réforme du lycée ne fasse disparaître la voie technologique de l'offre de formation tant les horaires prévus pour cette voie seront considérablement réduits et ses effectifs diminués à la rentrée de septembre 2011. Celle-ci permet pourtant une approche différente des matières scientifiques, comme la biologie pour la voie STL-BGB (sciences et techniques de laboratoire, option biochimie-génie biologique) notamment parce qu'elle permet d'acquérir des compétences méthodologiques et comportementales fondamentales : appropriation du raisonnement scientifique, apprentissage de la rigueur, prise d'autonomie... Les voies ST2S et STL ont également servi depuis longtemps d'ascenseur social à une multitude de jeunes. La filière STL-BGB risque pourtant de disparaître en région Picardie laquelle, avec les pôles de Laon et de Bazancourt, a beaucoup investi dans le développement et la valorisation des ressources vertes, véritable source d'emplois. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend tenir compte des préoccupations des enseignants de la filière technologique.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants vvolumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs

différentes formations initiales et expériences professionnelles. La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. La volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée. L'ensemble de la réforme a ainsi pour ambition de renforcer l'attractivité des formations technologiques industrielles en s'appuyant pleinement sur les méthodes pédagogiques appliquées à des objets d'étude concrets qui différencient la voie technologique de la voie générale et en adaptant les formations aux besoins économiques et aux contraintes environnementales qui s'imposent aujourd'hui.

Données clés

Auteur: Mme Isabelle Vasseur

Circonscription: Aisne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 113859 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7529 **Réponse publiée le :** 15 mai 2012, page 3838